

EXTRAIT DU REGISTRE

MAIRIE DE
UZEL-PRÈS-L'OUST

22460



DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la commune d'UZEL-près-l'OUST

Séance 30 avril 2025

Téléphone : 02 21 08 02 20

accueil@mairie-uzel.fr

Le trente avril deux mille vingt-cinq, à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Guénaël Choupaux, maire.

Présents : M. Guénaël Choupaux, M. François Le Tinnier, Mme Dominique Wenger, M. Thierry Wenger, M. Samuel Guigo, Mme Fabienne Thomas, M. Yves Tardivel, Mme Danielle Le Normand, M. Joël Pautrot, Mme Berthe Le Potier, M. Nicolas Toudic.

Absents excusés : M. Jean-Louis Jonville représenté par M. François Le Tinnier, M. Pierre-Edouard Jaglin représenté par M. Guénaël Choupaux, Mme Myriam Guigo représentée par M. Nicolas Toudic, Céline Houdelette.

Secrétaire : M. Samuel Guigo.

Services techniques : achat de matériels d'environnement – Balayeuse

M. Le Maire rend compte de la commission travaux réunie le 24 avril dernier.

Après examen des deux devis reçus pour l'achat d'une balayeuse désherbeuse, les membres de la commission ont décidé de retenir la société JARDIMAN.

M. Le Maire détaille les propositions dont les montants HT sont les suivants :

Société HAKO – Saint-Herblain (44)	70 463.41€
Société JARDIMAN – Pontivy (56)	53 150.00€

M. Le Maire propose donc au conseil municipal de retenir la société JARDIMAN pour un montant HT de 53 150.00€.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal par huit voix pour, trois voix contre et trois abstentions valident la proposition financière de la société JARDIMAN de Pontivy pour un montant HT de 53 150.00€ et autorisent M. Le Maire à signer le devis.

Pour extrait conforme
Acte rendu exécutoire
Après transmission en
Préfecture le 09 mai 2025

UZEL, le 09 mai 2025

Le Maire

G. CHOUPAUX

